

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 26 novembre 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/11/26-7/01

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : TURBA Didier

Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement
Rapporteur : AIELLO Léo

Commission n° 2 - Administration Générale et Personnel
Rapporteur : LAPLACE Jacky

Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie
Rapporteur : BERQUIER André

Commission n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement
Rapporteur : AUTREUX Lydie

Commission n° 5 - Éducation, Jeunesse et Sports, et Affaires Internationales
Rapporteur : DELESSARD Monique

Commission n° 6 - Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme
Rapporteur : PELABERE Michèle

OBJET : Décision Modificative n° 2 pour l'exercice 2010.

La deuxième décision modificative pour 2010 présente une augmentation des dépenses réelles de fonctionnement de 30,4 M€ soit + 3,3 % par rapport au BP et + 3,2 % par rapport aux crédits inscrits après DM1. Cette progression, limitée au total, est même ramenée à + 1,1 % par rapport aux crédits ouverts après DM1 si on exclut la provision de 20 M€ constituée à cette étape budgétaire en vue de faire face à la péréquation horizontale du produit des droits de mutation qui devrait entrer en vigueur en 2011.

Ce sont les dépenses de la mission « Solidarité » qui présentent la seule sensible progression lors de cette DM2 : crédits en faveur de la protection de l'enfance, des personnes handicapées et, dans une moindre mesure, crédits en faveur du RSA.

Dans le même temps les recettes de fonctionnement progressent de 47 M€, principalement grâce à une reprise du produit des droits de mutation (plus 40,1 M€ en brut, mais hausse ramenée à 20,1 M€ en net compte tenu de l'écrêtement de ce produit).

En section d'investissement les dépenses et les recettes réelles sont encore plus faiblement ajustées, respectivement de - 3,3 M€ et - 0,4 M€.

La prise en compte de ces éléments permet d'améliorer l'épargne de fonctionnement de 16,6 M€. Dès lors en investissement, l'équilibre est assuré en réduisant sensiblement le besoin de financement par emprunt en le ramenant par rapport au BP, de 154,6 M€ à 136,1M€ (- 19,4 M€).

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le rapport du Président du Conseil général,

Vu l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'adopter le projet de deuxième décision modificative du budget départemental pour l'exercice 2010, présenté par le Président du Conseil général. Les crédits admis à cette décision modificative n°2 sont arrêtés et votés par chapitre budgétaire. Les dotations complémentaires, ou les réductions de crédits, par chapitre budgétaire, sont les suivantes :

Investissement			
Chapitre		Dépense	Recette
021	Virement de la section de fonctionnement (recettes)		16 069 642,69
024	Produit de cession des immobilisations		- 1 566 833,45
040	Opérations d'ordre - Transfert entre sections (I)		- 8 326,10
041	Opérations patrimoniales	193 651 063,63	193 651 063,63
10	Dotations, fonds divers et réserves		354 903,88
13	Subventions d'investissement	1 500,00	- 512 813,90
16	Emprunts et dettes assimilées	50 000 000,00	32 077 672,40
20	Immobilisations incorporelles	- 2 172 386,33	
204	Subventions d'équipement versées	- 3 572 947,83	47 869,00
21	Immobilisations corporelles	- 2 104 425,25	
23	Travaux en cours	5 704 419,56	
27	Autres immobilisations financières		1 234 310,25
45	Opérations pour comptes de tiers	- 159 735,38	
	Somme :	241 347 488,40	241 347 488,40

Fonctionnement			
Chapitre		Dépense	Recette
011	Charges à caractère général	1 543 190,83	
012	Charges de personnel et frais assimilés	- 3 122 900,00	
013	Atténuations de charges		58 560,84
014	Atténuations de produits	4 000,00	
015	Revenu minimum d'insertion	- 25 000,00	80 000,00
016	APA	- 400 000,00	1 138 922,70
017	Revenu de Solidarité Active	2 826 402,61	157 260,00
023	Virement à la section d'investissement	16 069 642,69	
042	Opérations d'ordre - Transfert entre sections (F)	- 8 326,10	
65	Autres charges de gestion courante	15 775 696,65	
66	Charges financières	- 5 757 000,00	
67	Charges exceptionnelles	56 680,00	
68	Dotations aux provisions	20 021 000,00	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		- 12 964,45
73	Impôts et taxes		37 423 705,00
731	Impositions directes		3 193 292,00
74	Dotations, subventions et participations		3 101 942,30
75	Autres produits de gestion courante		113 665,44
76	Produits financiers		265 720,67
77	Produits exceptionnels		448 304,68
78	Reprises sur provisions		1 014 977,50
	Somme :	46 983 386,68	46 983 386,68

Article 2 : d'approuver la création ou la révision des enveloppes de subvention aux montants indiqués figurant dans l'**annexe n° 1**, jointe à la présente délibération.

Article 3 : d'approuver la création ou la révision, en investissement, des autorisations de programme et des opérations de dépenses qui leur sont rattachées et dont les listes figurent en **annexe n° 2** à la présente délibération.

Article 4 : d'approuver la création ou la révision, en fonctionnement, des autorisations d'engagement et des opérations de dépenses qui leur sont rattachées et dont la liste figure en **annexe n° 3** à la présente délibération.

Article 5 : Décide qu'il sera constitué une provision pour risques et charges à fin 2010, calculé sur la base du nouveau mécanisme de péréquation horizontale des DMTO départementaux, introduit par le paragraphe 4.5 de l'article 78 de la loi n° 2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010. Ce mécanisme prévoit un prélèvement de 50 % du produit supplémentaire 2010 de DMTO par rapport à 2009, déduction faite d'une progression égale au double de l'inflation prévisionnelle pour 2010, soit 2,4 %. Cette provision sera constituée dans la limite de 20 021 000 €.

Article 6 : suite à l'admission en non valeur des avances consenties à l'ASSAD77, décide de reprendre les provisions pour risques et charges de fonctionnement, constituées en DM2 2009 et au BP 2010, respectivement à hauteur de 41 667 € et 416 666 €.

Article 7 : Décide de reprendre la provision pour risques et charges financiers, constituée en DM1 2010 et relative à l'avance en garantie d'emprunt consentie à l'ASSAD77, pour un montant de 116 644,5 €.

Article 8 : Décide de reprendre la provision pour risques et charges de fonctionnement constituée dans le cadre de la reprise du déficit de clôture du centre Espoir de Vignely, pour un montant de 440 000 €

Article 9 : d'adopter la deuxième décision modificative de l'exercice 2010 au budget annexe «**Service GAIA**» conformément au tableau de répartition des crédits par chapitre ci-après :

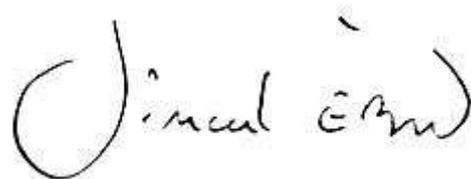
Fonctionnement			
Chapitre		Dépense	Recette
011	Charges à caractère général	-9 910,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	16 000,00	
75	Autres produits de gestion courante		6 090,00
	Somme :	6 090,00	6 090,00
Investissement			
Chapitre		Dépense	Recette
040	Opérations d'ordre - Transfert entre sections (I)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
	Somme :	0,00	0,00

Article 10 : d'adopter la deuxième décision modificative de l'exercice 2010 au budget annexe «**Boutiques**» conformément au tableau de répartition des crédits par chapitre ci-après :

Fonctionnement			
Chapitre		Dépense	Recette
011	Charges à caractère général	-340,47	
67	Charges exceptionnelles	400,00	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		58,97
75	Autres produits de gestion courante		0,56
	Somme :	59,53	59,53

Adopté à la majorité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial "V" and a stylized "É".

Vincent ÉBLÉ